

Département Haute-Garonne
Canton Saint-Martory
Arrondissement Saint-Gaudens
Commune Mancieux

Extrait du Registre
Commune de **MANCIEUX**

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le

ID : 031-213103146-20221104-42A_2022-DE

Séance du 10 novembre 2022

Date de la convocation 4 novembre 2022

N°42-2022

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt deux

Et le 10 novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Henri GOIZET, Maire.

Présents : GOIZET Henri, BONNET Angèle, DUPIN André, FOURGEAUD Sébastien, FRICAUD Jean-Luc, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie-José OZANNE Jean-François, VILLEMUR Daniel

Absents excusés : DOMINGUEZ Jean José (a donné procuration à D. VILLEMUR),

Secrétaire (s) de séance : DUPIN André

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, en date du 30 septembre 2022 a été rédigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2022 dont chacun des conseillers a pu prendre connaissance.

Ainsi fait et délibéré les jours mois an que dessus.

Henri GOIZET

Maire



Département Haute-Garonne
Canton Saint-Martory
Arrondissement Saint-Gaudens
Commune Mancieux

Extrait du Registre des délibérations
Commune de MANCIOUX

Séance du 10 novembre 2022

Date de la convocation 4 novembre 2022

N°43-2022

**Objet : Demande de subvention corniche église
Annule et remplace la 36-2022**

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt deux

Et le 10 novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Henri GOIZET, Maire.

Présents : GOIZET Henri, BONNET Angèle, DUPIN André, FOURGEAUD Sébastien, FRICAUD Jean-Luc, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie-José OZANNE Jean-François, VILLEMUR Daniel

Absents excusés : DOMINGUEZ Jean José (a donné procuration à D. VILLEMUR),

Secrétaire (s) de séance : DUPIN André

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans un souci de conservation du patrimoine communal et de mise en sécurité d'une corniche qui risque de tomber sur le trottoir, il est nécessaire de procéder à des travaux de réparation sur le bâtiment de l'église.

Le montant de ces derniers est estimé à 5 060.00 € HT

Le maire propose donc de solliciter l'attribution d'une subvention permettant la réalisation de ces travaux suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT
Travaux	5 060 €	Conseil départemental 31 (40 % du montant HT)	2 024 €
		DETR (40 % du montant HT)	2 024 €
		Autofinancement communal	1 012 €
Total des dépenses	5 060 €	Total du financement	5 060 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité cette demande de subvention et son plan de financement
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

Ainsi fait et délibéré les jours mois an que dessus.

Henri GOIZET

Maire



Département : Haute-Garonne
Canton : Saint-Martory
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mancieux

Extrait du Registre des délibérations
Commune de MANCIEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Affiché le
ID : 031-213103146-20221104-44A_2022-DE

Séance du 10 novembre 2022

Date de la convocation 4 novembre 2022

N°44-2022

**Objet : Demande de subvention changement du vitrage
Mairie-Salle des fêtes et Cantine. Annule et remplace la 37-
2022**

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt deux

Et le 10 novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Henri GOIZET, Maire.

Présents : GOIZET Henri, BONNET Angèle, DUPIN André, FOURGEAUD Sébastien, FRICAUD Jean-Luc, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie-José OZANNE Jean-François, VILLEMUR Daniel

Absents excusés : DOMINGUEZ Jean José (a donné procuration à D. VILLEMUR),

Secrétaire (s) de séance : DUPIN André

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après avoir installé la nouvelle chaudière à granulés en remplacement de deux chaudières à fioul, il est nécessaire d'améliorer l'isolation du bâtiment concerné. Pour atteindre cet objectif d'économie d'énergie, il est envisagé de changer toutes les menuiseries du bâtiment mairie salle des fêtes et cantine.

Le montant de ces derniers est de 42 160.74 € HT

Le maire propose donc de solliciter l'attribution d'une subvention permettant la réalisation de ces travaux suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT
Travaux	42 160.74 €	Conseil départemental 31 (40 % du montant HT)	16 864.29 €
		DETR (40 % du montant HT)	16 864.29 €
		Autofinancement communal (20 % du montant HT)	8 432.16 €
Total des dépenses	42 160.74 €	Total du financement	42 160.74 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité cette demande de subvention et son plan de financement
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

Ainsi fait et délibéré les jours mois an que dessus.

Henri GOIZET

Maire



Département : Haute-Garonne
Canton : Saint-Martory
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mancieux

Extrait du Registre des délibérations
Commune de MANCIEUX

Séance du 10 novembre 2022

Date de la convocation 4 novembre 2022

N°45-2022

**Objet : Déconsignation en faveur du groupement
d'entreprises STTL**

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt deux

Et le 10 novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence d'Henri GOIZET, Maire.

Présents : GOIZET Henri, BONNET Angèle, DUPIN André, FOURGEAUD Sébastien, FRICAUD
Jean-Luc, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie-José OZANNE Jean-François,
VILLEMUR Daniel

Absents excusés : DOMINGUEZ Jean José (a donné procuration à D. VILLEMUR),

Secrétaire (s) de séance : DUPIN André

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les conditions de fonctionnement des mesures foncières liées au
PPRT Antargaz et notamment les appels de fonds qui doivent être faits aux contributeurs : Etat, Sté
Antargaz, Commune de Boussens, Communauté des Communes Cœur de Garonne, Conseil
Départemental et Conseil Régional.

Il rappelle également l'intervention de l'entreprises STTL.

Se référant plus particulièrement à l'arrêté Préfectoral du 25 juillet 2018, portant sur la consignation et la
déconsignation des fonds appelés aux contributeurs et sur justificatifs présentés par :

- l'entreprise STTL

informe le Conseil qu'il peut être déconsigné en faveur de ceux-ci la somme de :

- situation n° 3 de 57 072,78 € en faveur de l'entreprise STTL

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de donner l'ordre de déconsignation de ces
sommes auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au compte réservé à cet effet pour la Commune.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise à l'unanimité monsieur le Maire à donner l'ordre de déconsignation de ces sommes
auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au compte réservé à cet effet pour la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jours mois an que dessus.

Henri GOIZET
Maire

